

Département des Affaires juridiques

Décision : DAJ2020-163

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le décret n°83-975 du 10 novembre 1983, modifié, relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n°84-278 du 12 août 1984 relatif au régime administratif, budgétaire, financier et comptable de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu les dispositions légales et réglementaires, concernant la commande publique

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Inserm du 4 octobre 2018, relative au régime de prise en charge des frais de mission pour la période 2019-2021

Vu la décision DAF n°2018-142, relative aux conditions et modalités de déplacements temporaires ;

Vu la décision SA/RJ/17-N13 du 12 décembre 2017 du Président-directeur général portant organisation des achats de l'Inserm ;

Vu la décision n°2000-03 du 2 mai 2000, modifiée, relative à l'organisation des services centraux du siège ;

Vu la décision n°2012-117 du 2 avril 2012, nommant Monsieur Etienne HIRSCH directeur de l'Institut Thématique "Neurosciences, sciences cognitives, neurologie, psychiatrie" de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n°2019-203 du 2 janvier 2019, accordant délégation de signature à Monsieur Etienne HIRSCH, Directeur de l'Institut Thématique "Neurosciences, sciences cognitives, neurologie, psychiatrie" de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n°2019-353 du 1^{er} juin 2019, accordant délégation de signature à Mesdames Catherine Labbe-Jullie, Sarah Joachim, Lara Kister, Kristell Dervieux, Imane Lahmami affectées au sein de l'Institut Thématique "Neurosciences, sciences cognitives, neurologie, psychiatrie" de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

DECIDE

Article 1 : L'article 2 de la décision n°2019-353 est ainsi modifié :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Etienne HIRSCH, Directeur de l'Institut Thématique "Neurosciences, sciences cognitives, neurologie, psychiatrie" de l'Inserm, et de Madame Catherine LABBE-JULLIE, chargée de mission, délégation de signature est accordée par Monsieur Gilles BLOCH, Président-directeur général de l'Inserm à :

- Madame Sarah JOACHIM, assistante, ou
- en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, à Madame Lara KISTER, assistante, jusqu'au 31/05/2021 (date de fin de son contrat à durée déterminée) ou
- en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, à Madame Valérie MAILLARD, assistante, jusqu'au 31/12/2020 (date de fin de son contrat à durée déterminée) ou
- en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière à Madame Kristell DERVIEUX, assistante, ou
- en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, à Madame Imane LAHMAMI, assistante, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 2 juin 2020.

Le Président-directeur général


Dr Gilles BLOCH